

Guide de facturation  
Omnipratique  
Soins santé mentale

Prendre soin  
de ce qui compte

Lieu de dispensation		Centres locaux de services communautaires		Centre hospitalier soins généraux et spécialisés		
Secteur d'activité			Programme de santé mentale	Psychiatrie soins physique	Psychiatrie admis	
			CLSC	0xxx1-0xxx7	0xxx8	

Les actes ci-après sont réservés au médecin rémunéré selon le mode à l'acte et **Tarif horaire** et de la rémunération **mixte** ou à **honoraires fixes**

Élément de contexte						
Mixte (Ann. XXIII) – Gériopsychiatrie					✓	SECTION C3
Mixte (Ann. XXIII) – Soins physiques en psychiatrie				✓		SECTION C3
Garde pour les soins physiques rendus à l'urgence psychiatrique (selon article 6 de l'annexe XXIII -section C3)				✓		Installations reconnues et désignées
Mixte (Ann. XXIII) – Psychiatrie (soins psychiatriques)					✓	SECTION C4
Modalités de rémunération spécifiques (EP-17) - Programme de santé mentale en CLSC			✓			Entente Particulière 17 / annexe 1
Garde en disponibilité			✓	✓	✓	acte à 100% / patient

Majorations à la rémunération des services dispensés en horaires défavorables						
Lundi au jeudi 20h à 24h				22.32%	18.53%	
Vendredi 20h à 24h				39.49%	32.78%	
Week-end et fériés 8h à 24h			23%	39.49%	32.78%	
Lundi au jeudi 18h à 22h			13%			
Vendredi 18h à 22h			23%			

<b>Lieu de dispensation</b>		Centres locaux de services communautaires	Centre hospitalier soins généraux et spécialisés ou Centre hospitalier en soins psychiatrique	
<b>Secteur d'activité</b>		Programme de santé mentale	Psychiatrie soins physique	Psychiatrie admis
		<b>CLSC</b>	<b>0xxx1-0xxx7</b>	<b>0xxx8</b>

**Forfait horaire (heures travaillées par jour) rémunération mixte**

Première heure complétée			42122	42102	Indiquer l'heure de début
Période additionnelle			42123	42103	Indiquer l'heure de début et de fin (payable par 15 minutes complétées)

**Activités médico-administratives (en plus du forfait horaire) rémunération mixte**

Réunion de département			42124	42104	Indiquer l'heure de début et la durée en minutes (payable par 15 minutes complétées)
Réunion et comité			42125	42105	Indiquer l'heure de début et la durée en minutes (payable par 15 minutes complétées)

**Forfait horaire (heures travaillées par jour) Tarif horaire formulaire 1215**

Services cliniques		276030		027030	Indiquer le total d'heure par plage horaire : AM : 4h max. PM : 8h max. Soir : 4h max. Nuit : 8h max.
Tâches médico-administratives		276043		027043	
Rencontres multidisciplinaires		276032		027032	

**Services médicaux, Visites**

Surveillance			00080		Indiquer la durée
Psychiatrie ordinaire			08800 / 08813	08800 / 08813	Indiquer le référent
Psychiatrie majeure			08803 / 08926	08803 / 08926	Indiquer le référent
Psychiatrie complet			08903 / 08969		Indiquer le référent
Psychiatrie complet majeur			08904 / 08996	08994	Indiquer le référent
Psychiatrie principal			15066 / 15067		

<b>Lieu de dispensation</b>		Centres locaux de services communautaires		Centre hospitalier soins généraux et spécialisés ou Centre hospitalier en soins psychiatrique		
<b>Secteur d'activité</b>			Programme de santé mentale	Psychiatrie soins physique	Psychiatrie admis	
			<b>CLSC</b>	<b>0xxx1-0xxx7</b>	<b>0xxx8</b>	

<b>Suppléments d'honoraires (Services médicaux) suite</b>						
Transfert ambulancier				09087	09087	Première demi-heure et indiquer le lieu du transfert
Transfert ambulancier				09246	09246	Par quart d'heure supplémentaire
Examen d'évaluation médicale			09100	09100	09100	
<b>+ L'ensemble des services énumérés a la section C - Services médicaux communs</b>						

Visite de Prise en charge				15647		
Visite de suivi				15648		
Visite de suivi subséquente				15649		
Visite de Transfert				15650		
Visite d'évaluation en vue d'un suivi conjoint ou pour donner une opinion				15651	08948	
Échange Interdisciplinaire			15922	15652	08953	Par période de 15 minutes, indiquer le nombre de minute
Prise en charge psychiatrique			15918		08923	
Visite de suivi psychiatrique			15919		08933	
...exigeant un examen			15920		08913	
...un examen, subséquent			15921		08942	
Visite de transfert psychiatrique					08943	

<b>Lieu de dispensation</b>		Centres locaux de services communautaires	Centre hospitalier soins généraux et spécialisés ou Centre hospitalier en soins psychiatrique	
<b>Secteur d'activité</b>		Programme de santé mentale	Psychiatrie soins physique	Psychiatrie admis
		<b>CLSC</b>	<b>0xxx1-0xxx7</b>	<b>0xxx8</b>

<b>Suppléments d'honoraires (Services médicaux) suite</b>						
Intervention clinique			08857 / 08859	08858 08860	08858 / 08860	
Intervention clinique collective			08866 / 08868	08867	08867 / 08868	
Psychothérapie individuelle			15785 / 15786	08862	08862 / 08863	
Psychothérapie collective			15787 / 15788	08864	08864 / 08865	
Interprète (supplément)			15188	15188	15188	

<b>Services reliés à l'examen d'un enfant de moins de dix-huit (18) ans suivant la Loi sur la protection de la jeunesse</b>						
Prise en charge d'un enfant présumément victime de mauvais traitements			09070		09070	Évaluation médicale et rapport
Supplément par demi-heure additionnelle, pour une séance de plus de soixante (60) minutes,			09073		09073	Chez un patient de moins de quatorze (14) ans
Présence du médecin			09077		09077	Tarification applicable.

<b>Lieu de dispensation</b>		Centres locaux de services communautaires	Centre hospitalier soins généraux et spécialisés		
<b>Secteur d'activité</b>			Programme de santé mentale	Psychiatrie soins physique	Psychiatrie admis
			<b>CLSC</b>	<b>0xxx1-0xxx7</b>	<b>0xxx8</b>

<b>Aide médicale à mourir</b>					
Intervention clinique				15880	Première période de 15 minutes
Intervention clinique				15881	Par période de 15 minutes supplémentaires
Supplément pour déplacement				15882	Par période de 15 minutes / max 6 période pour l'aller-retour
Démarches du médecin Accompagnateur (Démarches consacrées à l'obtention et à la gestion des médicaments)				15883	Première période de 15 minutes
Démarches du médecin Accompagnateur (Démarches consacrées à l'obtention et à la gestion des médicaments)				15884	Par période de 15 minutes supplémentaires
Médecin accompagnateur				15885	Formulaire partie 1
Médecin accompagnateur				15886	Formulaire partie 1-2 et 3
Rapport de consultation				15887	Avis du second médecin - Référent
Formulaire d'avis de sédation palliative continue				15888	

<b>Suppléments d'honoraires (Gérontopsychiatrie) certains établissements désignés</b>					
Visite de Prise en charge				15667	Installations désignées
Visite d'évaluation en vue d'un suivi conjoint ou pour donner une opinion				15668	Installations désignées

<b>Lieu de dispensation</b>		Centres locaux de services communautaires		Centre hospitalier soins généraux et spécialisés		
<b>Secteur d'activité</b>			Programme de santé mentale	Psychiatrie soins physique	Psychiatrie admis	
			<b>CLSC</b>	<b>0xxx1-0xxx7</b>	<b>0xxx8</b>	

<b>LE 223 - Certaines évaluations médicales effectuées par les médecins omnipraticiens</b>						
<b>Évaluation médicale</b>						
En vue d'une garde préventive			98000		98000	
Mesures de protection			98009		98009	
<b>Évaluation psychiatrique</b>						
Dans le cadre d'une garde provisoire			98001		98001	
Prolongation d'une garde			98002		98002	
Ordonnance traitement/hébergement			98003		98003	
Suivi d'ordonnance			98004		98004	
Aptitude à comparaître d'un accusé			98005		98005	
Responsabilité criminelle			98006		98006	
Commission d'examen			98007		98007	
Commission des affaires sociales			98008		98008	
Système de justice pénale pour les adolescents			98010		98010	
Protection de la jeunesse			98011		98011	
Témoignage devant une cour ou un tribunal administratif			98012		98012	

**BROCHURE N° 1**

**ONGLET 1 - ENTENTE**

Annexe XXIII

Modalités spécifiques

**ANNEXE I de L'ANNEXE XXIII**

C - SERVICES RENDUS EN ÉTABLISSEMENT AUTRE QU'EN CLSC OU QU'EN GMF-U

C- SERVICES MÉDICAUX COMMUNS

SECTION C-3 – SOINS PHYSIQUES EN PSYCHIATRIE – SERVICES RENDUS EN ÉTABLISSEMENT DANS UN DÉPARTEMENT OU UNE UNITÉ DE PSYCHIATRIE DÉSIGNÉ D'UN CHSGS OU D'UN CHSP

SECTION C-4 – PSYCHIATRIE (SOINS PSYCHIATRIQUES) AUPRÈS DES PATIENTS ADMIS EN ÉTABLISSEMENT DANS LES SECTEURS DE PRATIQUE DÉSIGNÉS D'UN CHSGS OU D'UN CHSP

**ANNEXE II de L'ANNEXE XXIII**

Liste des suppléments d'honoraires - payés à 100% de leur tarif de base

**ONGLET 2 - LETTRE D'ENTENTE**

LE 223 - CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DE CERTAINES ÉVALUATIONS MÉDICALES EFFECTUÉES PAR LES MÉDECINS OMNIPRATICIENS

**ONGLET 4 - ENTENTES PARTICULIÈRES**

EP 17 - RÉMUNÉRATION DANS OU AUPRÈS D'UN CLSC

ANNEXE 1 - Modalités de rémunération spécifiques applicables dans le cadre du programme de santé mentale en CLSC

## Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION: droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

## Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.

Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme suite à leur utilisation.

Nous vous offrons  
une expertise 360°

qui vous permet de prendre soin  
de ce qui compte et qui vous donne  
la possibilité de vous concentrer  
sur vos priorités.

Facturation médicale



Comptabilité



Impôt et fiscalité



Planification stratégique

